

Extrait du PADD

3.5 | Pont de Crau – Fourchon

Une étude a été menée par la commune sur le potentiel de densification du secteur de Pont-de-Crau – Fourchon. Cette étude a pour but de structurer le quartier en améliorant les aménagements viaires et en comblant des dents creuses par de l'habitat individuel et du petit collectif, tout en renforçant la centralité du village de Pont-de-Crau et en créant une nouvelle centralité au niveau du champ de tir.

L'intérêt d'affirmer le caractère urbain de ce secteur est un enjeu crucial pour le futur durable de ce quartier. En effet, l'étalement continu de l'habitat pavillonnaire sur des terres agricoles fait naître de nombreuses problématiques quant aux déplacements des personnes, au coût élevé des réseaux à mettre en place, et à la viabilité de l'agriculture locale.

Une meilleure organisation de la centralité de Pont-de-Crau couplée à une réflexion autour de la proximité (espaces publics, espaces verts, continuités) et le désenclavement du quartier, apportera une réponse aux attentes exprimées au cours de la concertation, et de maintenir la limite d'urbanisation sud par le Canal de Craponne.

La volonté de préserver le sud du canal de toute urbanisation supplémentaire a été un des points clés du projet.



Source :
Mission d'étude pour la programmation et l'aménagement du secteur Fourchon/Pont de Crau Comité de pilotage - Tekhnè Architectes - Janvier 2013



Vue aérienne de Pont-de-Crau, vers l'est

OAP Sectorielle - Pont de Crau

Le quartier de Pont de Crau nécessite aujourd'hui un rééquipement important de son réseau infrastructurel après avoir connu plusieurs décennies de développement urbain.

La saturation du centre de Pont de Crau, et dans les anciennes zones NB, le chevelu de voiries peu adapté, l'absence d'assainissement collectif, l'exposition au ruissellement pluvial, la faiblesse des débits d'eau potable et des réseaux numériques sont sources de plusieurs dysfonctionnements auxquels le PLU entend remédier au fil des 15 prochaines années.

Au-delà du niveau d'équipements, le quartier de Pont de Crau présente une potentialité foncière sous conditions environnementales avérées avec la multiplication de sensibilités comme la proximité de sites Natura 2000, la nécessaire protection des terres de foin de Crau cultivées et l'obligation de maintenir des capacités de recharge de la nappe de la Crau qui est utile à plus de 250 000 habitants dont la commune d'Arles.

C'est pourquoi la première intention du projet d'urbanisme a été de doter Pont de Crau de nouvelles limites urbaines basées sur des réalités physiques et paysagères, et pour cela de reconnaître :

- la qualité du socle paysager du quartier qui sépare le plateau de la plaine de la Fourchon
- le canal de Craonne comme la limite Sud de l'agglomération
- le vaste espace nature du marais de Beauchamp et du Petit Clar comme sa frange Nord
- la rupture topographique du plateau sur son flanc Est entre le chemin de Falet et la route d'Eyguières, et la présence de grandes entités agricoles encore cultivées

Les orientations d'aménagement en matière de rééquipement de Pont de Crau

- engager les études de faisabilité des aménagements routiers nécessaires au désenclavement de Pont de Crau
- programmer un dégagement routier entre la route d'Eyguières et la Draille Marseillaise, l'engagement de cet ouvrage conditionnant l'ouverture à l'urbanisation du périmètre du Champ du Tir
- créer des barreaux routiers pour la desserte locale dans le sens Nord-Sud

entre les 3 grandes voiries (Eyguières, Falet, Margaillan) pour soulager le rond point de la Rose des Vents

- renforcer les capacités d'écoulement du trafic sur l'entrée Sud de Pont de Crau et proposer des solutions de stationnement public le plus en amont du quartier pour augmenter le report modal sur les transports publics et abaisser les flux de transit
- réaliser des ouvrages de rétention pluviale conséquents pour réduire le ruissellement
- retenir une zone urbaine dite restreinte à rééquiper progressivement en matière de réseaux techniques urbains, et notamment l'assainissement collectif.

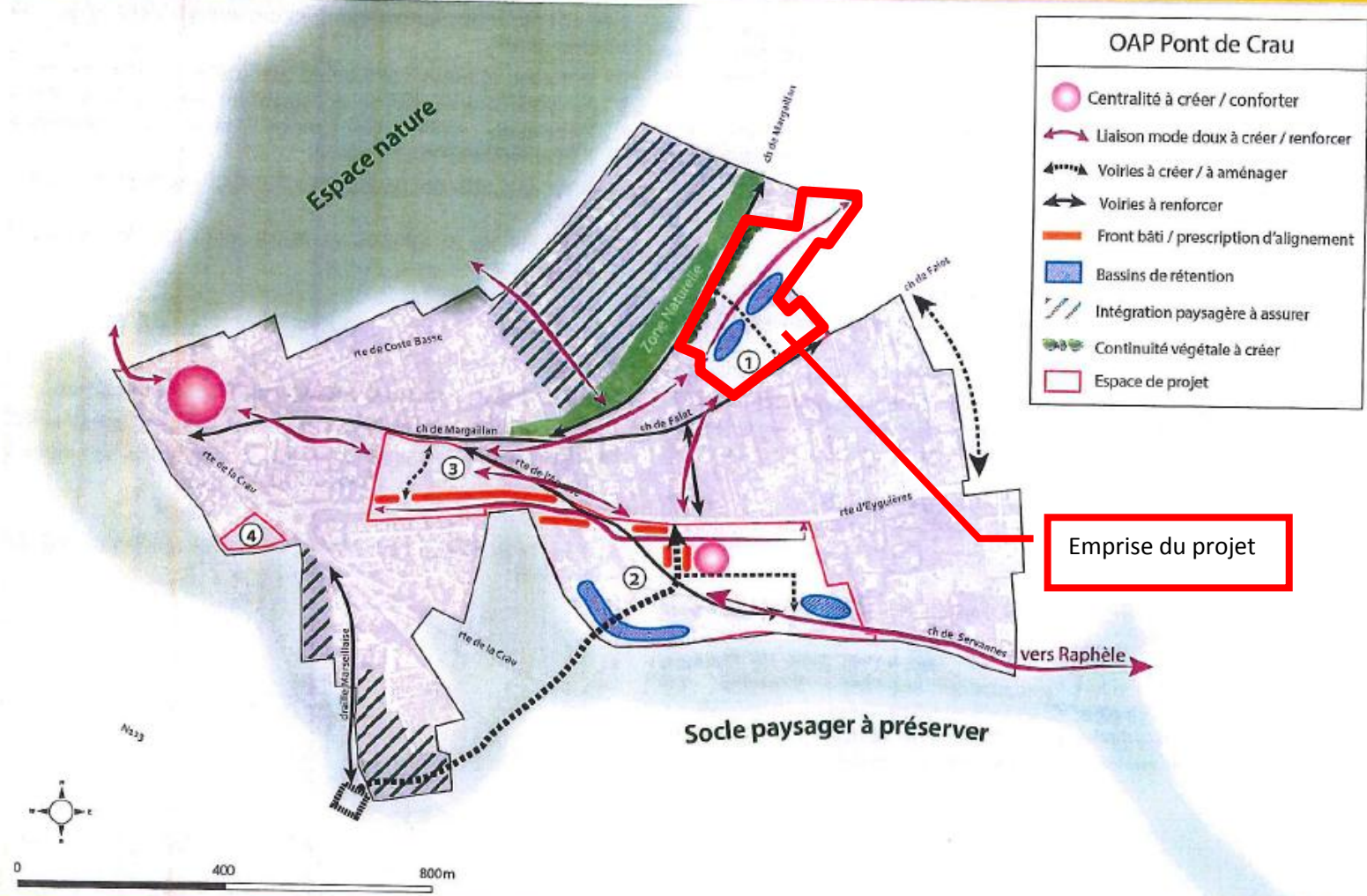
Les orientations d'aménagement en matière d'affirmation de la centralité

- soutenir la diversité commerciale et d'habitat du noyau ancien de Pont de Crau
- proposer une seconde centralité plus à l'Est sur le site dit du Champ de Tir, à plus long terme, au sein d'une opération d'urbanisme d'ensemble menée dans le cadre d'une concertation publique
- composer des fronts bâtis accueillant la mixité fonctionnelle (rdc pour activités tertiaires, commerciales, équipements publics...)
- multiplier les itinéraires modes doux au sein de Pont de Crau en se basant sur la trame viaire rurale existante permettant de relier les grandes entités du quartier et un itinéraire vers Raphèle sur le chemin de Serviannes.

Les orientations d'aménagement en matière d'intégration paysagère et de qualité environnementale

- conserver un corridor de zone naturelle le long du chemin de Margaillan
- connecter par un mode doux important Pont de Crau avec l'espace nature des marais permettant d'offrir un grand espace récréatif de proximité
- créer une continuité végétale pour intégrer la zone d'aménagement en cours entre le chemin de Margaillan et le chemin de Falet
- mettre en œuvre les principes de la Directive Paysagère Alpilles sur la costière de Crau

OAP Sectorielle - Pont de Crau



Emprise du projet